

Présents : Abdelkader Boukacem, Patrick Benoiton, Serge Biessy, Michel Bontoux, Nicole Chochina, Maxime Durand, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Bruno Toneghin

Excusés : Irène Badin, Estelle Brogère, Sébastien Terrier (pouvoir à Evelyne Martinon)

Secrétaire de séance : Martine GAUTHIER

## Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## Urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des dossiers en cours d'instruction et des arrêtés délivrés :

Type de dossier	Délivrés	En cours d'instruction
Certificat d'urbanisme d'information	3	3
Certificat d'urbanisme opérationnel	0	1
Déclarations préalables	1	0
Permis de construire	1	0
Déclaration d'intention d'aliéner	2 reçues	

## Nouveaux points

### 1- Avenant à la convention médecine préventive et santé au travail du CDG38

Monsieur le Maire expose que suite à la diminution des effectifs temporaires du service médecine préventive au travail, le centre de gestion de l'Isère est dans l'obligation de modifier l'organisation du service et la périodicité des visites des agents.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1 à la « convention médecine préventive et santé au travail » qui a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal dans sa séance du 14 octobre 2015.

Le taux applicable actuellement est de 0,53 %.

La tarification est adaptée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 jusqu'à ce que le CDG38 soit en capacité de proposer une prestation correspondant aux termes initiaux de la convention, soit 0,51 % de l'assiette (prévue au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 16 de la convention).

**Il est proposé au conseil municipal**

**D'APPROUVER** les termes de l'avenant proposé par le centre de gestion de l'Isère

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention

**DE DONNER** tous pouvoirs au Maire pour effectuer les démarches utiles et nécessaires.

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

**Abstention : 0**

**Pour : 17 dont 1 pouvoir**

**Contre : 0**

## 2- SEDI

### 4.3 –le Tardivet : enfouissement réseau électrique

Monsieur le Maire rappelle que les services ENEDIS vont procéder à l'enfouissement des lignes haute tension - HTA sur les communes de Sainte Blandine, Saint Victor de Cessieu, Montagnieu et Torchefelon.

Il a été demandé au SEDI de chiffrer et de planifier en parallèle l'enfouissement des réseaux basse tension et du téléphone, plus la modification de l'éclairage public en conséquence (pose de nouveaux mats).

#### 4.3.1 SEDI travaux enfouissement BT / TEL Tardivet

Suite à notre demande, le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux suivants :

#### Affaire n°16-628-464 Enfouissement BT / TEL Tardivet

#### TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	112 779 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	79 097 €

<b>La participation aux frais du SEDI s'élève à :</b>	<b>2 067 €</b>
<b>La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :</b>	<b>31 615 €</b>

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

**Il est proposé aux membres du conseil de**

**1 - PRENDRE ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	<b>112 779 €</b>
Financements externes :	<b>79 097 €</b>
<b>Participation prévisionnelle :</b>	<b>33 682 €</b>
(frais SEDI + contribution aux investissements)	

**2 - PRENDRE ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde) 31 615 €**

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>17 dont 1 pouvoir</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>

#### SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	31 992 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	13 200 €

<b>La participation aux frais du SEDI s'élève à :</b>	<b>1 047 €</b>
<b>La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :</b>	<b>17 745 €</b>

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

**Il est proposé aux membres du conseil de**

**1 - PRENDRE ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	31 992 €
Financements externes :	13 200 €
<b>Participation prévisionnelle :</b>	<b>18 792 €</b>
(Frais SEDI + contribution aux investissements)	

**2 - PRENDRE ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde) **17 745 €**

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

**Abstention : 0**

**Pour : 17 dont 1 pouvoir**

**Contre : 0**

#### **4.3.2 SEDI éclairage public suite enfouissement Tardivet**

##### **SEDI - TRAVAUX SUR ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Suite à notre demande, le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux suivants :

#### **Affaire n°17-001-464 Suite enfouissement Tardivet**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 23 492 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 5 923 €

**La participation aux frais du SEDI s'élève à : 708 €**

**La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 16 861 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

**Il est proposé aux membres du conseil de**

**1 - PRENDRE ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 23 492 €

Financements externes : 5 923 €

**Participation prévisionnelle : 17 568 €**

(frais SEDI + contribution aux investissements)

**2 - PRENDRE ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde) **16 861 €**

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

**Abstention : 0**

**Pour : 17 dont 1 pouvoir**

**Contre : 0**

Les travaux doivent débuter au mois de juin avec la pose de candélabres équipés de LED.

#### **5. Marché mise en conformité PMR – extension mairie**

##### **Avenant 1 : EURL SYLVAIN - lot 6**

Monsieur Serge BIESSY rappelle au conseil que dans le cadre des travaux de mise en conformité PMR et extension mairie, la commission travaux a décidé d'étendre la protection coupe-feu sur tout le bâtiment (coupe-feu 1 heure en flocage).

La plus-value pour ces travaux supplémentaires a été chiffrée à 3 054,66 € HT – 3 665,59 € TTC.

De ce fait il convient de passer un avenant au marché passé avec l'entreprise EURL SYLVAIN.

**Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'acceptation de ce 1<sup>er</sup> avenant**

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise EURL SYLVAIN pour le lot n°6 Doublage – Isolation – Cloisons – Faux-plafonds - Peinture en application de la délibération du conseil municipal DEL201608001 du 29 août 2016 relatives à l'attribution du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**DE CONCLURE** l'avenant d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise EURL SYLVAIN:

Lot n° 6 : DOUBLAGE – ISOLATION – CLOISONS – FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

Marché initial notifiée le 02/09/2016 - montant : 53 999,73 € HT

Avenant n° 1 – montant : 3 054,66 € HT

Écart induit par l'avenant : 5,65 %

**Nouveau montant du marché : 57 054,39 € HT**

**D'AUTORISER** le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

**Abstention : 0**

**Pour : 17 dont 1 pouvoir**

**Contre : 0**

## **Compte-rendu des adjoints**

### **M. Jean-Pierre LOVET – Affaires scolaires et extra-scolaires, voirie, environnement**

- Compétences voirie CC Vals des Dauphiné : Elle sera effective et harmonisée sur les 37 communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
  - Pour les emplois : marché à bon de commande du service voirie des Vals du Dauphiné lancé pour la campagne de point à temps.
  - Travaux Côte de Mornas : la commission a validé les travaux, une réunion est prévue pour réactualiser le dossier avec l'entreprise EIFFAGE.
  - Liaison Mairie – École : les services techniques des Vals du Dauphiné ont été sollicités et une réflexion a été lancée pour :
    - Sécuriser les cheminements des enfants
    - Réduire la vitesse
    - Interdire le stationnement devant la Mairie
    - Éviter le stationnement des parents qui utilisent l'espace dédié au ramassage scolaire
- La commission déplore que certaines personnes continuent d'utiliser la voie de bus alors que cet espace est interdit pour des raisons de sécurité. Pourtant utiliser le parking de la Mairie c'est simple, sans difficulté et il y a de la place pour tout le monde. Donner l'exemple aux enfants, c'est aussi cela le rôle des parents et grands-parents.
- Le balayage de printemps sera réalisé par l'entreprise Gachet pour un coût horaire de 94 € HT/heure et un forfait de 110 euros HT.
  - Un plan de désherbage est à l'étude pour un passage « au zéro phyto ».
  - Un devis pour l'entretien des caniveaux a été demandé à l'entreprise Vairai pour un montant estimatif de 3 100 euros.

Forêt de Vallin : La forêt communale est une forêt jeune et diversifiée, aussi pour améliorer ces différentes fonctions (de production, accueil, protection et biodiversité) des travaux sont nécessaires. Il a été retenu les propositions d'annellation (écorçage) des trembles pour 2017 afin d'anticiper l'installation d'essences nouvelles (chênes, châtaignier, merisier ou tilleuls plus rémunératrices). Il reste 4 hectares à traiter, la commission propose de réaliser ces travaux sur plusieurs exercices. Devis pour l'entretien sur 4 hectares 3 070 € HT.

Visite de la forêt le 2 juin à 14h00.

- Monuments aux morts :
  - Les services communaux vont reconfigurer cet espace.
  - À la place des buis malades vont être posées des bordures.
- La partie gauche sera maintenant dédiée au cheminement.
- Signalétique :

Les services communaux ont posé la signalétique pour la coupure de l'éclairage public et changé deux panneaux d'entrée de village.

Deux panneaux fléchant le château de Vallin seront installés (1 sur la place de l'Église et 1 au carrefour du Triève).

La barrière réglant le cheminement chemin Cartallier a été installée, cet aménagement sera complété par du mobilier urbain pour réguler la vitesse des personnes utilisant à tort ou à raison la piste cyclable.

### **M. Serge BIESSY – travaux, sécurité**

Maison pour tous : des barrières vont être posées par les services techniques prochainement.

Chantier mairie : l'enfouissement des réseaux est terminé.

L'entreprise attributaire du lot menuiserie est en retard, de plus son travail n'est pas satisfaisant.

La mairie sera exceptionnellement fermée du mercredi 12 ou vendredi 14 avril pour la mise en place.

Des devis ont été demandés pour le mobilier et le matériel.

Visite de la mairie 18 avril à 18h00 pour le conseil.

### **Mme Martine GAUTHIER – Affaires sociales, logement**

Conférence territoriale des solidarités : réunion à St André le Gaz pour l'étude de 2 projets :

- Projet pour un bus solidaire et itinérant
- Projet pour l'accès à la culture.

Réunion des maires et adjoints du canton : présentation des services de la mission locale, en charge de l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. 23 jeunes de Saint Victor ont été accueillis en 2016.

Le SIVU de la Tour du Pin : cessera son activité en fin d'année 2017.

Comité de jumelage de la vallée de l'Hien : création d'un site internet <http://cjh.fr/>

CCAS : réunion le 3 avril pour le vote du budget et la préparation de la tombola de la foire du 8 mai.

### **M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications**

Suppression de l'édition du bulletin municipal de juillet et mise en place d'un feuillet d'information qui sera distribué en juin.

### **M. Patrick BENOITON – Vie associative et animations**

Pucier : toutes les places ont été réservées

Médiévales 2 ateliers par mois : couture et bois (création des 4 toilettes sèches).

Partenariat avec l'AFIPH pour une participation des résidents, réalisation d'un atelier couture et la création de blason en bois. Une déambulation sera prévue avec les éducateurs le dimanche.

L'AFIPH travaille à la tenue d'un stand lors du marché de Noël.

## **Questions diverses**

### **INFORMATION CC VALS DU DAUPHINE**

Conseil communautaire le jeudi 6 avril : vote des budgets 2017.

Question de Mme Evelyne Martinon sur le lissage de 3 ans des taxes. Augmentation de 5 € pour les foyers de Saint-Victor.

Réunion café parents

Mercredi 12 avril atelier « lutte contre le gaspillage alimentaire » 9 à 11h00, animé par Mme Nicole Chochina.

*Prochaine réunion le lundi 15 mai 2017.*

***Fin de séance à 20h30***